

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
-----  
ARRETE DU MAIRE  
-----

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux d'hydrocurage de chambre pour Orange, D187 rue Roger Salengro à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise VTPS-SAS – 28 rue des Pierrettes, 62240 MENNEVILLE, à compter du lundi 17 juillet 2023 jusqu'au mercredi 16 août 2023 inclus,

**Objet :**

**Interdiction de stationnement et restriction  
de circulation D187 rue Roger Salengro**

**ARRETE**

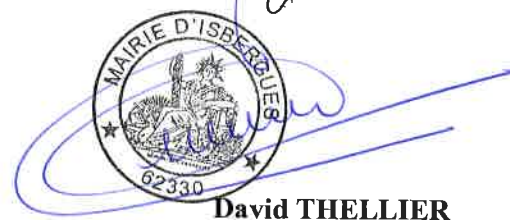
**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux situés D187 rue Roger Salengro à ISBERGUES, du lundi 17 juillet 2023 jusqu'au mercredi 16 août 2023 inclus. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 2** : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise VTPS-SAS – 28 rue des Pierrettes, 62240 MENNEVILLE, chargée de l'exécution des travaux.

**Article 3** : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le **10 JUL. 2023**

Le Maire,

  
David THELLIER

